

Marielle BONNEIL
Expert Comptable Diplômée
Maîtrise d'Economie et Gestion des Entreprises
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de la région
Provence.Alpes.Côte d'Azur.
Commissaire aux Comptes auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Centre Social Nelson Mandela
34 Esplanade Christin
83500 La Seyne sur Mer

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association Centre social Nelson Mandela,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 21 Mars 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Social Nelson Mandela relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le total du bilan est de 796 515 euros.

Le résultat comptable est de 120 235 euros.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Adresse : Le Mercure C, 485 avenue Marcellin Berthelot 13851 Aix en Provence cedex 03
Tél : 04.42.38.15.50 & Fax 04.42.38.16.29
Email : contact@experts-bonneil.com

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son*

Adresse : Le Mercure C, 485 avenue Marcellin Berthelot 13851 Aix en Provence cedex 03

Tél : 04.42.38.15.50 & Fax 04.42.38.16.29

Email : contact@experts-bonneil.com

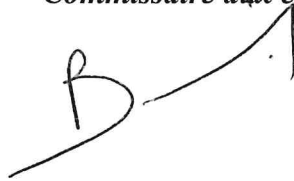


exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Aix en Provence, le 24 Avril 2021

Marielle BONNEIL
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Bilan Actif

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/03/21
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 128	1 128		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 447	1 447		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66 946	66 246	700	1 370
Autres	222 179	219 802	2 376	2 000
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	291 700	288 624	3 076	3 370
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				99
Autres créances	95 270		95 270	128 085
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	693 397		693 397	528 392
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	4 772		4 772	4 650
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	793 438		793 438	661 226
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 085 138	288 624	796 515	664 596
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an	
			91 343	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/03/21
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	279 927	279 927
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	51 866	51 866
Report à nouveau sur gestion propre	(34 061)	(38 626)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	120 235	4 565
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	141 583	141 583
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	4 363	4 363
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	563 913	443 678
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	82 726	81 267
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82 726	81 267
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 986	20 173
Dettes fiscales et sociales	89 701	95 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	40 189	23 955
TOTAL IV DETTES	149 876	139 651
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	796 515	664 596
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	149 656
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/03/21
Devise d'édition EURO

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	53 695	72 278
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	53 695	72 278
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	837 438	831 725
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	44 933	
- Cotisations	4 864	5 900
- Autres produits	21 045	23 119
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	961 974	933 022
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	140 650	171 109
- Impôts, taxes et versements assimilés	33 716	41 101
- Salaires et traitements	505 865	542 944
- Charges sociales	156 644	185 625
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 212	2 652
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 459	
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	245	1
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	859 792	943 433
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	102 182	(10 411)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	438	580
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	438	580
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	438	580

Compte de Résultat en liste - suite

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/03/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	102 620	(9 831)
---	----------------	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	20 744	24 052
- Sur opérations en capital	3 016	
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 760	24 052

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	6 146	9 656
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 146	9 656

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 614	14 396
--	---------------	---------------

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	986 172	957 653
--	----------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	865 938	953 088
--	----------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	120 235	4 565
----------------------------	----------------	--------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat	2 368	41 624
- Prestations en nature	170 724	170 724
- Dons en nature		
TOTAL	173 092	212 348

CHARGES		
- Secours en nature	(17 591)	(17 591)
- Mise à disposition gratuite de biens et services	(170 724)	(170 724)
- Personnel bénévole	(2 368)	(41 624)
TOTAL	(190 683)	(229 939)

ANNEXE 1

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 796 515 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 961 974 euros et dégageant un excédent de 120 235 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Le centre social et culturel Nelson Mandela est une association loi 1901, agréée centre social par la caisse d'allocations familiales du Var. A ce titre il perçoit des subventions publiques de diverses institutions et conduit des dispositifs inscrits dans le cadre des politiques publiques. Les activités et le fonctionnement du centre social et culturel sont étroitement et totalement dépendants du maintien de ces mécanismes de financements et de la pérennité de ces dispositifs de politique publique

ANNEXE 2

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	selon détail tableau Actif ci-avant		
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
TOTAL			
TOTAL GENERAL			

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	selon détail tableau Actif ci-avant			
Installations générales agencements aménagements div.				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			291 700	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	selon détail tableau Actif ci-avant			
Installations générales agencements aménagements div.				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				288 624

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissement linéaires	Amortissement exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	selon détail tableau Actif ci-avant				
Installations générales agencements aménagements div.					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

NB

ANNEXE 3

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	82 726				82 726
Dont dotations et reprises d'exploitation					

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances usagers et comptes rattachés			
Divers état et autres collectivités publiques	95 270	95 270	
Débiteurs divers			
TOTAL	95 270	95 270	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maxi à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 986	19 986		
Personnel et comptes rattachés	29 997	29 997		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 308	42 308		
Autres impôts taxes et assimilés	17 396	17 396		
Divers				
TOTAL	109 687	109 687		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Unification	
Total	

ANNEXE 5

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance nextiraone 2021	414		
Hebergement site platine	75		
Hot line Ciel 2021	3 423		
Sacem + Spré 2021	147		
Documentation et journaux 2021	412		
Fra's tickets resto 2021	301		
Total	4 772		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CLAS 2021	30 058		
COUP DE POUCE	9 000		
CITE EDUCATIVE	1 125		
Participation CLSH 2021	6		
Total	40 189		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Charges et produits sur exercices antérieurs

	Montant	imputé au compte
Produits		
Chq Déjeuner 2019	137	772000
Participation 2019	434	772000
CAF	14324	772000
fonjep	5849	772000
Total	20744	772000
Charges		
Charges locatives 2019	1365	672000
Caf loisir enfants 2019	622	672000
Fonjep 2019	3850	672000
Total	5837	

NB

ANNEXE 6

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Année 2020	Année 2019
CARSAT	7000	7000
ACSE	82 000	82 000
ASP	3 420	4 323
francas		2 336
FONJEP	17 767	15 992
CONSEIL REGIONAL		2 500
TPM	4 000	4 000
CONSEIL GENERAL CLAS	1 400	1 400
CONSEIL GENERAL FONCTIONNEMENT	59 000	59 000
CONSEIL GENERAL MEDIATION JEUNES		
ETAT COUP DE POUCE	3 000	
ETAT CITE EDUCATIVE	375	
VILLE FONCTIONNEMENT	96 000	96 000
VILLE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	255 000	255 000
VILLE PRE	6 075	6 075
VILLE CUCS	76 000	76 000
VVV SEJOUR JEUNES	6 000	6 000
CAF LOISIRS ENFANTS		11 000
CAF PARENTALITE		8 000
CAF ANIMATION GLOBALE	68 709	67 693
CAF FONCTIONNEMENT	25 000	25 000
CAF CLAS	42 546	37 770
CAF ANIMATION COLLECTIF FAMILLE	22 988	22 648
CAF CLSH	48 158	36 988
CAF ACTION JEUNES	5 000	5 000
CAF ACTION CULTURE JEUNES	8 000	
TOTAL	837 438	831 725

B

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolet	23 683	41 624	-17941	-75,75
Prestations en nature	170 724	170 724	0	0,00
Dons en nature (cantine)	17 591	17 591	0	0,00
TOTAL	211 998	229 939	-17941	-75,75
CHARGES				
Mise à disposition gratuite de biens et services	23 683	170 724	-147041	-86,13
Personnel bénévole	170 724	41 624	129100	75,62
Don en nature (cantine)	17 591	17 591	0	0,00
TOTAL	211 998	229 939	-17941	-10,51

NB